



PLAN DE PREVENTION DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET CYBERHARCELEMENT

Pour un climat scolaire serein, il convient d'agir contre le harcèlement scolaire entre élèves.

Prévenir les violences en milieu scolaire recouvre :

- Des enjeux de réussite scolaire
- Des enjeux de bien-être pour tous : élèves et adultes
- Des enjeux de société : pose la question du vivre ensemble et de la citoyenneté

I) HARCELEMENT : DE QUOI PARLE-T-ON AU JUSTE ?

❖ **Le harcèlement** est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Elle se définit par :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- *L'apparence physique*
- *Le sexe, l'identité de genre*
- *Un handicap*
- *Un trouble de la communication*
- *L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier*
- *Des centres d'intérêts différents*

❖ **Le cyberharcèlement** consiste en des **agissements malveillants répétés**, dans un cadre public ou restreint, qui peuvent prendre **différentes formes** : intimidations, insultes, menaces, rumeurs, publication de photos ou vidéos compromettantes, etc. Ils peuvent être le fait d'**une seule personne ou de plusieurs individus** et se dérouler sur les réseaux sociaux, messageries, forums, blogs, etc.

II) PREVENTION

A destination des élèves :

- EMI : éducation aux medias et à l'information afin de former des « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain (enseignement dispensé par Mme Le Faou, Professeure documentaliste)
- Participation à « Safer Internet Day » : Journée Internationale pour un Internet plus sûr – Mardi 7 février 2023.
- Intervention d'un Brigadier en 6^{ème} : Vivre ensemble, respecter la différence
- Intervention du référent police
 - en 6^e et 5^e : Harcèlement et cyberharcèlement
 - En 4^e : Violences verbales – banalisation de la violence
 - En 3^e : Conduites à risque

A destination des parents

- Conférence du Major Jullien sur les dangers des réseaux sociaux
- Ateliers des parents animés par Mme Le Faou : Quels réseaux sociaux utilisent les adolescents ? Comment fonctionnent ces médias ? Comment en parler avec ses enfants et assurer un contrôle parental ? Quelles ressources pour rester informé ?

A l'échelle de l'établissement

- Les ateliers de l'égalité
- Education à la vie affective
- Journée citoyenne
- Les instances de démocratie scolaire : conseil de vie collégienne

III) PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE des situations de harcèlement

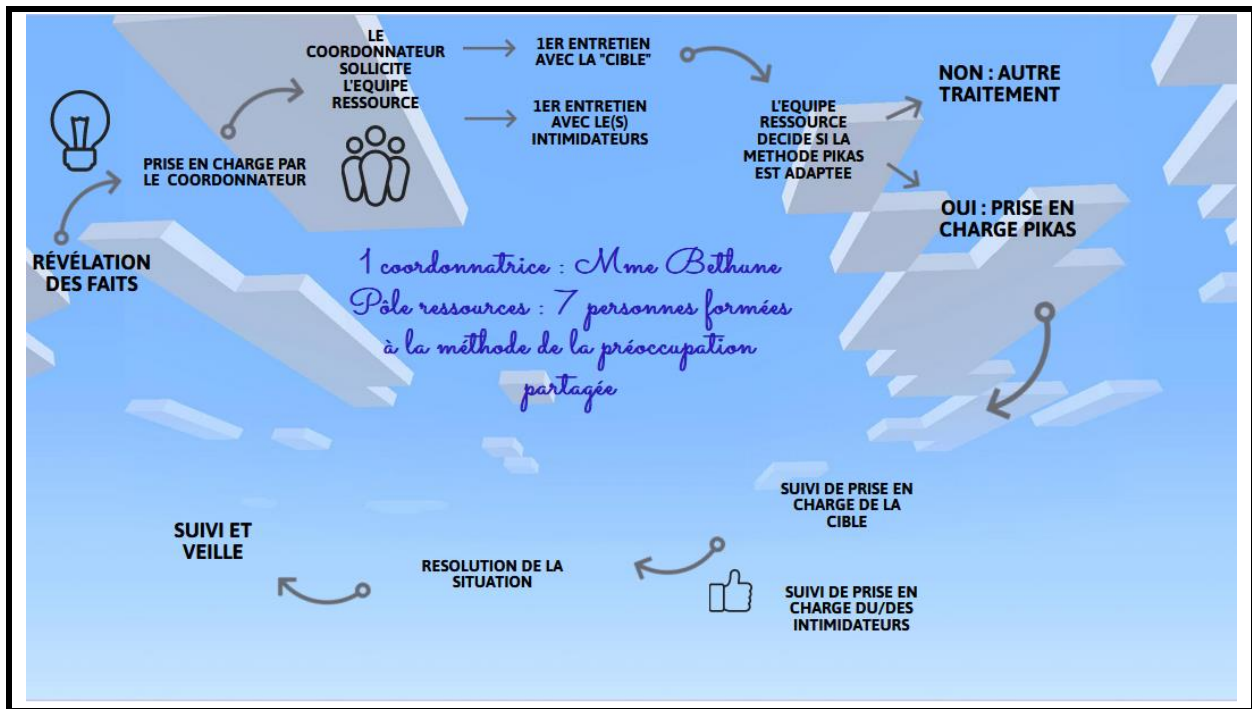
→ La méthode PIKAS dite méthode de préoccupation partagée est une méthode non blâmante qui s'appuie sur les ressources d'empathie du/des intimidateurs de façon à trouver une issue positive à la situation.

→ Les personnels ressources ont été formés à cette méthode d'écoute.

→ Toute personne ayant connaissance d'une situation d'intimidation doit immédiatement le signaler à Mme Béthune, coordonnatrice.

→ Le collège adhère au programme PHare depuis septembre 2021.





IV) FORMATION

- Formation des personnels au titre de l'adhésion au programme Phare – niveau 2.
- Mobilisation et formation d'élèves « Ambassadeurs contre le harcèlement »

V) DES RESSOURCES :

Netécoute (en cas de cyberharcèlement)

0800 200 000

NON AU HARCÈLEMENT

3020

Service & appel
gratuits